



AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 10 décembre 2025 à 18 h 30, les règlements suivants :

- Règlement sur la taxe relative aux services - exercice financier 2026 (RCA25-27011) imposant une taxe à tous les immeubles de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à compter du 1^{er} janvier 2026.
- Règlement portant l'approbation du budget de fonctionnement de la société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve (SDC HM), pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation (RCA25-27012).

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Toute personne intéressée peut consulter les règlements mentionnés ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

FAIT À MONTRÉAL, CE 15^E JOUR DE DÉCEMBRE 2025.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Olga Sacaliuc